

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

LOT n°11

LE LOROUX BOTTEREAU (44430) Chemin du Temps Perdu " Les Flâneries "

MAÎTRE D'OUVRAGE



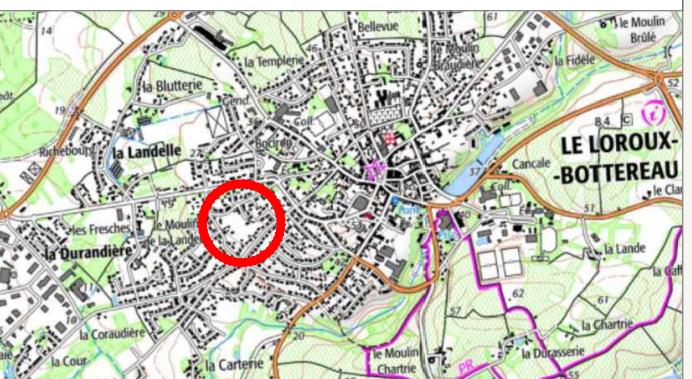
L'IMMOBILIER DU SOLEIL
22 Rue Benjamin Franklin
85191 LA ROCHE SUR YON
Tél : 02.51.41.06.15

GEOMETRE - EXPERT

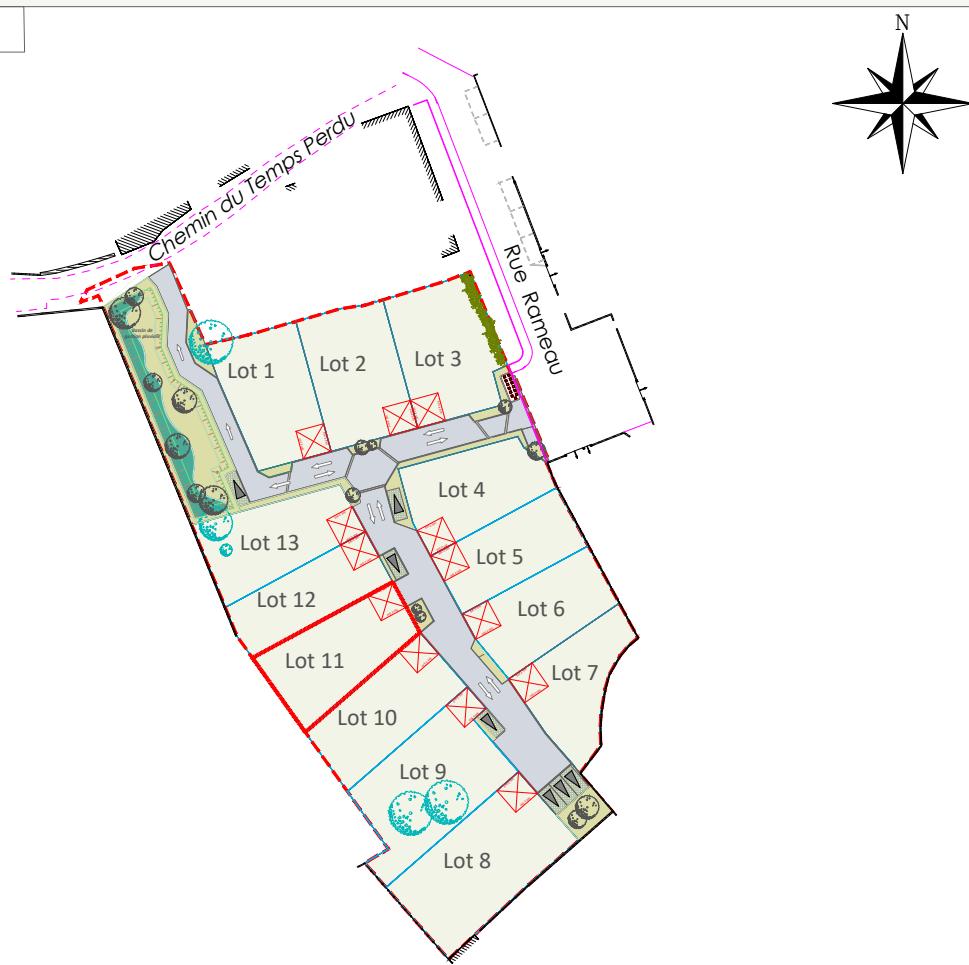


AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02 51 85 02 03
Email : nantes@ageis-ge.fr

Plan de Situation (sans échelle)



Plan de Localisation (sans échelle)



MAÎTRISE D'OEUVRE

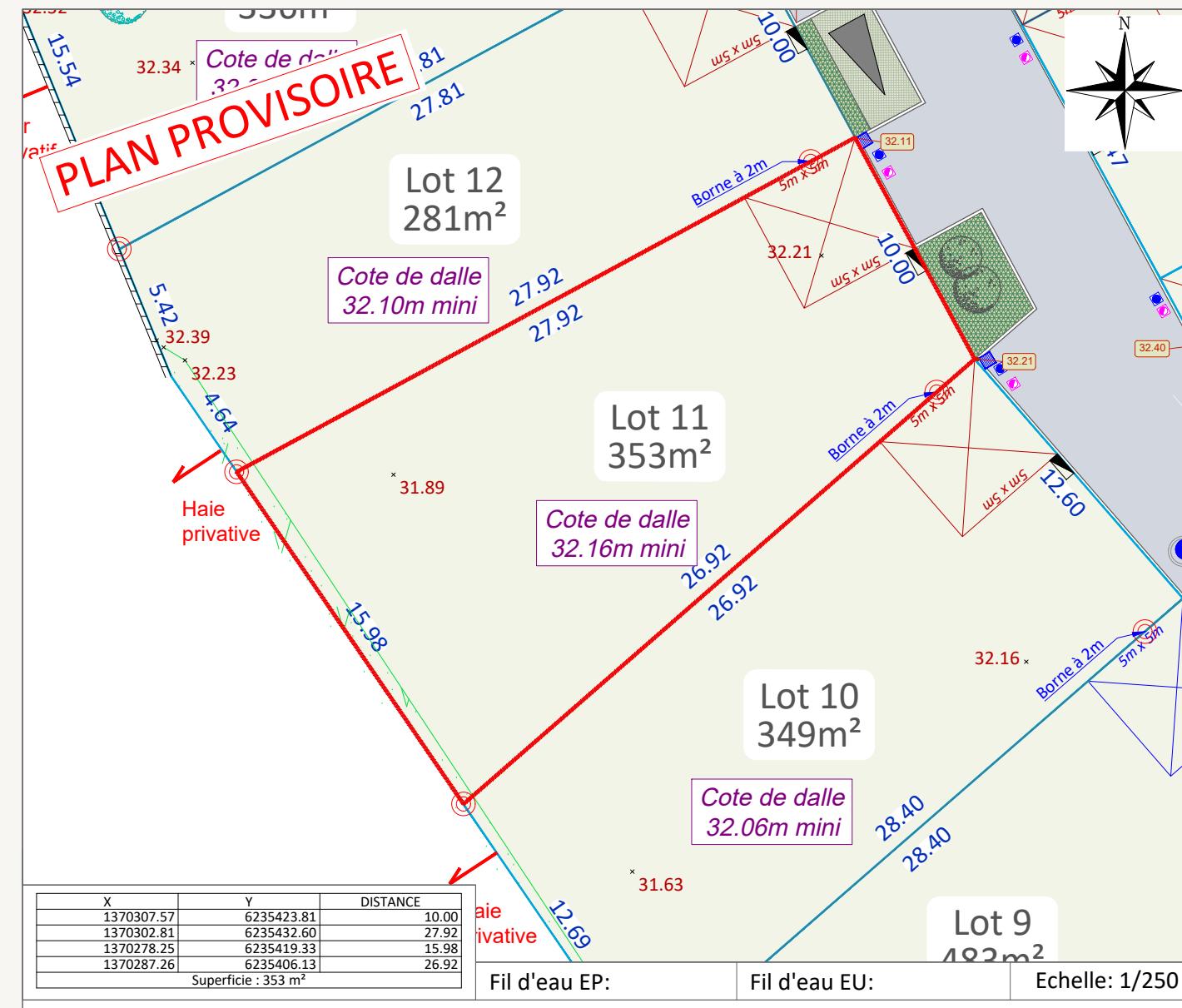


AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02 51 85 02 03
Email : nantes@ageis-ge.fr

PAYSAGISTE-CONCEPTEUR



LANDSCAPE U NEED
15 Rue Papiau de la Verrie
49000 ANGERS
Tél : 02.41.86.16.21
Email : contact@landscape.fr



LEGENDE

Périmètre du lot	Point d'apport volontaire	Arbre existant à conserver
Borne Existante	Coffrets techniques	Arbres et arbustes à planter à la charge de l'aménageur (position et nombre indicatif)
Borne Nouvelle	Regard EP	Zone de protection racinaire des arbres existants (ZPR) (à protéger pendant les travaux, pleine terre et cotes à conserver)
.00 Altitude terrain naturel	Regard EU	Hypothèse d'implantation de la haie plantée par l'aménageur
Altitude projet	Branchements EP	Espace fond de bassin semé d'une prairie hygrophile (semi de graminées et vivaces hygrophile fauchées)
Mur Clôture poteau béton	Branchements EU	Massif de vivaces et petits arbustes de noues (plantes meso-hygrophile de berge et talus 5 à 6 u/m ²)
Fossé	Grille 50x50 EP	Couvre-sol rustique en pieds d'arbres et stationnements (lierres ou vinca à 5u/m ²)
Talus	Grille 75x30 EP	Noues de collecte et d'infiltration des eaux pluviales, bassin de régulation
Bord de voie - chemin	Stationnement visiteur	Eau brute servitude de tréfonds (cf PA.10)
	Parking privé et accès de lot position obligatoire	
	Parking privé et accès de lot position conseillée	

Rattachement planimétrique: RGF93 CC47

Rattachement altimétrique: IGN69

Date d'édition: 12/12/2025

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée par les acquéreurs des lots avant le démarrage de la construction.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.